

---

## LECTURES

---

### ¡Basta ya! Colombia: Memorias de guerra y dignidad

José Darío Rodríguez Cuadros

Au sein de l'abondante littérature consacrée au conflit armé colombien, le Rapport du Centre de Mémoire Historique est amené à faire date. Il ne s'agit donc pas d'un texte académique écrit par un groupe d'universitaires ou par une équipe scientifique et s'adressant uniquement aux spécialistes en histoire, en sociologie ou en études politiques. Ce n'est pas non plus un texte du type « grand public », ni par sa longueur de plus de 400 pages, ni par son contenu qui nous plonge dans un état de désespoir et de malaise devant les nombreux cas de barbarie, de cruauté et de violence racontés et accompagnés de documents photographiques assez frappants.

Ce Rapport combine cinq approches différentes qui évoquent, chacune à leur façon, les diverses manières de comprendre le conflit armé : une première statistique-quantitative ; une seconde historico-politique ; une troisième juridique ; une quatrième humanitaire et une cinquième qui restitue la parole des victimes elles-mêmes.

### CONTEXTE HISTORIQUE ET JURIDIQUE DU RAPPORT

L'idée de rédiger un rapport public sur l'histoire du conflit armé colombien trouve ses origines officielles dans la Loi 975 de l'année 2005, mieux connue en Colombie sous le nom de « Loi de Justice et de Paix ». Cette Loi a été promulguée avec l'intention de créer un cadre

juridique pour faciliter le processus de démobilisation des groupes paramilitaires. Par son article 50 il est créée la « Commission Nationale de Réparation et Réconciliation » (CNRR) à qui cette Loi assigne entre autres tâches celle de « présenter un rapport public sur les raisons du surgissement et de l'évolution des groupes armés illégaux » (Loi 975/05 Art. 51). La Commission devait achever ses travaux dans un délai de huit ans, délai prévu par la Loi pour la durée de son existence.

C'est dans ce cadre juridique que les premiers recensements officiels de victimes et les premiers pas vers l'élaboration de ce rapport ont donc été mis en route. Néanmoins, les premières données recueillies n'étaient que celles issues des déclarations faites par les paramilitaires démobilisés lors d'audiences publiques. Dans l'opinion publique il y avait le sentiment d'un manque de volonté politique de la part du gouvernement de mettre en lumière et de documenter les crimes commis par d'autres groupes armés illégaux comme les FARC (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie) et l'ELN (Armée de Libération Nationale), ou les nombreuses violations des Droits de l'Homme attribués à l'Armée. Il fallait trouver une manière de rédiger un rapport plus large en incluant, dans l'histoire du conflit armé, les diverses façons dont tous les groupes armés légaux et illégaux ont atteint la population civile.

Six ans plus tard, le Congrès de la République vote la Loi 1448, intitulée « Loi de Victimes et de Restitution de terres ». Une des nouveautés de cette Loi par

rapport à la Loi 975 est l'inclusion dans la catégorie de victime de tous ceux qui ont subi les violences, non seulement des groupes armés irréguliers, mais aussi par des Forces Armées régulières. Cette Loi supprime le fonctionnement de la CNRR et crée à sa place le « Centre de Mémoire Historique » (CMH), qui sera désormais chargé de continuer à présenter un rapport sur l'histoire du conflit armé colombien. Il s'agit d'une recherche ordonnée par cette Loi, sans vouloir pourtant créer ou façonner une « histoire ou une vérité officielle » (Loi 1448/11 Art. 143). Quelques mois après sont promulgués deux décrets d'application qui vont orienter le travail de cette recherche de manière plus concrète. Le premier est le décret 4155 de 2011, qui dans son article 42 transfère définitivement la responsabilité de la rédaction du Rapport à la CMH. Le deuxième est le décret 4158 de 2011, qui fixe la date du 25 juillet 2013 pour la publication de ce Rapport.

## UNE APPROCHE STATISTIQUE

Le CMH construit cette analyse de type quantitative à partir des données rassemblées dans le « Registre Unique des Victimes » (RUV), créé par la Loi de Victimes (1448) en 2011. Ce sont, en gros, des données qui faisaient partie d'autres bases de données officielles et non officielles déjà existantes, ou de données qui ont été recueillies lors des audiences judiciaires, lors d'entretiens avec les victimes et des déclarations officielles des victimes dans le cadre de la Loi de Victimes.

Or, ce qu'il est intéressant de remarquer, au-delà des chiffres (comptabilisation du nombre de victimes, du nombre de combats, du nombre de massacres, de celui des enlèvements, etc.), c'est l'analyse des modalités et des stratégies de la violence en Colombie qui font de ce phénomène un cas unique en Amérique Latine. Nous découvrons que la stratégie et la logique d'action de

chaque groupe armé (légal ou illégal), varie selon le temps, le territoire et son mode d'implantation dans une région déterminée. L'idée de ces variations, tirée de l'analyse de données, rend bien compte de la longue durée du conflit armé colombien ainsi que de son hétérogénéité interne.

Au niveau des chiffres, un des éléments frappants est la violence visant la population civile, non pas comme un dommage collatéral mais comme une série de dispositifs militaires utilisés de manière préméditée par les différents acteurs armés<sup>1</sup>. « Pour chaque combattant tombé, quatre civils ont été tués » (p. 32). Cela signifie que plus du 70% des victimes du conflit armé colombien sont des civils. En ce sens on parle d'une grave crise humanitaire en Colombie, qui se manifeste, selon Daniel Pécaut, comme une « guerre contre la société ou comme une guerre par population interposée » (p. 15). Deux exemples indéniables de cette 'guerre contre la société' sont, entre autres : les presque quatre millions de personnes victimes de déplacements forcés qui font de la Colombie le premier pays au niveau mondial avec le plus grand nombre de personnes déplacées par la force sur son propre territoire (p. 34) ; et le nombre de personnes victimes de mines antipersonnelles qui placent la Colombie à la deuxième place des pays, après l'Afghanistan, avec le plus grand quantité de victimes de ce type de violence (p. 34). Cependant, selon le Rapport ces chiffres ne sont qu'indicatifs des diverses modalités et de multiples dynamiques du conflit armé colombien. Bien que l'analyse quantitative soit très importante pour mesurer les dimensions de cette violence, elle l'est plus encore par les nouvelles pistes d'interprétation qu'elle suscite. En lien avec ces pistes, le Rap-

1. Cfr. GMH, *¡Basta ya! Colombia: Memorias de guerra y dignidad*, Bogotá, Imp. Nacional, 2013, p. 38. (Par la suite cet ouvrage sera cité dans le texte entre parenthèse).

port se centre dans cette première partie, sur une description des traits distinctifs des modalités d'action des divers groupes armés ainsi que de leurs tendances stratégiques.

À partir de ces données quantitatives, le CMH signale que « la violence contre l'intégrité physique des personnes est la constante des groupes paramilitaires, tandis que la violence contre la liberté et les infrastructures définit celle des groupes guérilleros. Autrement dit, les paramilitaires assassinent plus que les guérillas<sup>2</sup>, tandis que les guérillas détruisent et séquestrent plus que les paramilitaires » (p. 35). Ces modalités d'action varient et s'accroissent selon les particularités sociologiques et historiques de chaque région. Du côté de la guérilla, les attaques et les pressions sur les propriétaires fonciers et les entrepreneurs, symboles du pouvoir économique et social, ont été parmi les premières stratégies utilisées pour gagner l'appui des couches démunies dans diverses zones rurales du pays. De leur côté, les paramilitaires se sont présentés comme une alternative permettant la protection de ceux qui n'étaient d'accord ni avec la présence ni avec les actions violentes de la guérilla.

Au début des années 1980, la pression de la guérilla sur les entrepreneurs et les propriétaires a permis l'installation territoriale et l'insertion sociale de ces groupes armés. Quelque temps après, ces entrepreneurs et propriétaires, victimes d'extorsions massives et d'attaques de leurs biens, ont été à leur tour les premiers à soutenir les groupes paramilitaires. Petit à petit, à la fin de

cette décennie, ces groupes paramilitaires vont mobiliser des ressources issues du trafic de la drogue pour se consolider comme des armées professionnelles. Ils vont finir par justifier ces actions violentes et illégales « comme une réponse légitime à la violence déclenchée par l'ennemi » (p. 42). Comme conséquence de cette idéologie, les pratiques d'assassinats ciblés, de disparitions forcées et de massacres deviennent les principaux actes de violence du conflit armé colombien (p. 42). Dans ce contexte, les groupes armés illégaux vont essayer à tout prix et par divers moyens, de dissimuler le plus possible ces actions violentes, afin d'éviter d'en être tenus responsables et pour ce faisant empêcher les enquêtes judiciaires (p. 43).

Selon le Rapport, les Forces Armées sont responsables d'« environ 2.304 assassinats ciblés » (p. 46) où les victimes ont été majoritairement des civiles. Ceci dit, la connivence des Forces Armées avec les groupes paramilitaires dans diverses opérations contre la guérilla, leur silence par rapport aux massacres perpétrés par les groupes paramilitaires contre la population civile, plus les attaques de biens civils et les enlèvements perpétrés par la guérilla, sont de clairs symptômes d'une guerre qui « n'est pas une guerre de combattants » (p. 108) et dont « une de ses caractéristiques est la tendance à l'indifférenciation de ses méthodes et de ses cibles » (p. 108).

## UNE APPROCHE HISTORIQUE

Comment la violence s'est développée en Colombie durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Comment sont apparus chacun des groupes armés. Comment chacun d'eux s'est implanté sur le territoire national et quelles ont été ses stratégies d'action au long du temps.

Quatre grandes périodes montrent les variations historiques dans le déve-

2. Dans la catégorie de "guérillas" on compte les actions attribuées aux groupes subversifs les plus représentatifs en Colombie : FARC (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia), ELN (Ejército de Liberación Nacional), EPL (Ejército Popular de Liberación), M-19 (Movimiento 19 de Abril).

loppement du conflit armé : de 1958 à 1982 la transition de la violence entre partis politiques vers une violence de guérillas ; de 1982 à 1996 la projection politique, l'expansion territoriale et le renforcement militaire des guérillas ; de 1996 à 2005 l'entrée en scène de la violence paramilitaire et la consolidation du narcotrafic comme source de financement des groupes armés illégaux. Enfin, de 2005 à 2012 l'apparition des bandes criminelles constituées de paramilitaires démobilisés et le renforcement des FARC.

Trois éléments vont favoriser l'émergence des groupes armés : un problème agraire qui ne trouve pas de solution ; un contexte idéologique (national et international) qui pousse et encourage la lutte armée comme une voie privilégiée de transformation sociale ; et un mécontentement urbain par rapport au système politique dominant. C'est dans ce contexte que les mouvements de guérillas gagnent la sympathie d'une part importante de la population. À l'époque ce point il s'agit encore d'une lutte sociale et politique, avec une composante armée trop faible pour menacer sérieusement la stabilité nationale.

Chaque groupe essaye, à sa manière, de recueillir les demandes de divers secteurs sociaux du pays. Ainsi, les FARC s'engageront dans la lutte agraire, avec une tonalité militaire assez importante depuis sa fondation en 1964. L'ELN s'engagera plutôt dans la lutte syndicale ; particulièrement celle des syndicats pétroliers dans la région du Magdalena Medio et dans les Départements d'Arauca, de Santander et de Norte de Santander. L'EPL trouvera sa place dans les mouvements d'organisation sociale auprès des populations paysannes. Ce groupe s'implantera dans les Départements de Sucre et de Córdoba, au Nord du pays, par le biais des « *Juntas Populares*, pensées par ses dirigeants comme des embryons du pouvoir politique » (p. 126). Le M-19 se fera enfin l'écho des demandes issues surtout du milieu universitaire et urbain.

À la fin des années 1970 le gouvernement de Julio César Turbay perçoit et dénonce les groupes armés comme autant d'« ennemis internes » (p. 132). C'est à partir de cette conjoncture politique que la réponse de l'État aux mouvements de gauche, armés et non armés, devient une réponse exclusivement militaire. Dans ce contexte particulier, marqué par ce que le gouvernement a nommé le « Statut de Sécurité Nationale » (p. 132), les groupes d'autodéfense reprennent une légitimité juridique qu'ils avaient perdue depuis 1958. Quelques-uns étaient composés de paysans et quelques autres de petits propriétaires fonciers. « D'après les déclarations des chefs de ces groupes dans le cadre des procès judiciaires de l'Unité de Justice et Paix, tous ces groupes [*qui sont à l'origine des groupes de Paramilitaires des années 1990-2000*]<sup>3</sup> ont reçu le soutien de l'Armée, qui les fournissait en armes, en munitions, les entraînait et leur offrait son appui logistique dans leurs opérations antisubversives » (p. 134).

La montée en force de ces groupes, la politique antisubversive du gouvernement et le développement du trafic de la drogue, sont autant de facteurs qui des années 1980 au début des années 2000, concernent à une escalade de la violence à laquelle prennent part tant les guérillas, que les paramilitaires, les Forces Armées et les cartels du trafic de la drogue. Ces décennies, marquées par un affrontement sans arrêt correspondent donc à la période la plus violente de l'histoire colombienne récente. C'est le temps de grands massacres, d'enlèvements, d'attaques des infrastructures publiques, d'assassinats ciblés, de disparitions, de déplacements par la force, de crimes sexuels, etc. Il s'agit jusqu'au présent, d'une époque caractérisée par l'enchevêtrement fortement complexe

3. Phrase en italiques : de l'auteur de cet article.

d'alliances, de trahisons et d'essais de négociation entre les multiples acteurs du conflit.

D'autres réponses gouvernementales non militaires ont été les processus de dialogue entre le gouvernement et les groupes armés irréguliers. D'abord entre le gouvernement et les FARC au début des années 1980 et à la fin des années 1990 ; ensuite, le processus de négociation et de démobilisation du M-19 à la fin des années 1980 ; finalement, le processus de négociation et de démobilisation de quelques blocs paramilitaires au début des années 2000. Tous ces processus, à l'exception du dernier, ont eu lieu dans le cadre d'un État faible qui se trouvait presque à la merci de ces groupes qui, à l'époque, avaient une puissance économique et militaire considérable. Au début des années 2000 il semblait que les groupes subversifs allaient prendre définitivement le dessus vis-à-vis de l'État.

Cette réalité a rendu possible la montée au pouvoir d'un candidat qui ne faisait pas parti des partis politiques traditionnels, mais qui démontrait dans ses discours de campagne électorale, une détermination à mettre fin au conflit par la voie militaire. C'est dans ce contexte qu'Alvaro Uribe Vélez est élu président de la République. Avec le soutien économique et militaire des États-Unis, il dirige durant ses huit ans de mandat, une grande offensive militaire contre les groupes subversifs. Cependant il n'utilise pas la même stratégie contre la violence des paramilitaires, avec lesquels il décide de négocier leur démobilisation. Cette stratégie sans concession à l'encontre des guérillas et complaisante avec les paramilitaires a permis l'affaiblissement militaire des premières, mais elle a simultanément suscité un sentiment généralisé d'impunité et d'injustice. Ce sentiment a été précisément exacerbé lors des négociations et de la dite démobilisation des paramilitaires entre 2004 et 2005.

## UNE APPROCHE JURIDIQUE

Cette approche se centre sur l'analyse du lien entre « guerre et justice » (p. 197). Trois grandes thématiques sont abordées : l'histoire de la tradition legaliste colombienne ; l'histoire de la tradition d'indépendance du secteur judiciaire ; et les différentes formes de présence des institutions judiciaires dans les diverses régions du pays (p. 197).

Ce qu'il est intéressant de souligner est le processus d'adaptation du système judiciaire au développement historique du conflit armé. Depuis le début des années 1950 et jusque dans les années 1980 on assiste ainsi à une tension constante entre la justice pénale civile et la justice militaire. À certains moments elles se sont liées de manière plus étroite comme à la fin des années 1970, mais à d'autres moments la justice civile cherchait son indépendance par rapport à la justice militaire et vice-versa. De même, l'évolution de la caractérisation des délits a été marquée par l'évolution même du conflit. Deux exemples éclairent ce processus. Le premier porte sur la qualification du délit de rébellion comme délit politique, qui sera une accusation récurrente à l'encontre des membres des guérillas ; accusation qui perdra beaucoup de son sens quand ces acteurs ont participé trafic de drogue ou quand ils ont commencé à commettre des crimes contre l'humanité, qui étaient traditionnellement considérés comme hors du champ de la lutte « révolutionnaire ». Dans ce dernier cas, la justice civile a exigé d'avoir les compétences pour juger ce type d'actions comme des infractions au Droit International Humanitaire plutôt que comme des délits de rébellion.

Le deuxième exemple, concerne l'entrée en scène des cartels de la drogue et la variété des crimes commis par les groupes paramilitaires. Ces phénomènes posent fort complexes questions quant à la manière appropriée d'identifier et de caractériser chaque action,

d'attribuer les responsabilités et de rendre la justice. Dans ces deux exemples, le système judiciaire a dû évoluer pour pouvoir répondre à la réalité changeante du conflit armé, particulièrement pendant la période 1980 – 2000. Cette évolution du 'système judiciaire' à la fois consiste en des réformes de la Constitution, du code civil et des codes de procédures, et en une réorganisation interne des institutions judiciaires et plus spécifiquement de leurs compétences territoriales.

Le processus de négociation et de démobilisation des groupes paramilitaires entre 2004 et 2005 a aussi donné lieu à des transformations des processus judiciaires. Jusqu'alors il n'existait pas de cadre juridique permettant de négocier avec ce type de groupes, et pas plus d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des démobilisés. Par exemple : les actes de violence des paramilitaires ne pouvaient pas être considérés et jugés comme des crimes politiques car ces groupes n'étaient pas des groupes subversifs. De plus, ils étaient mêlés aux affaires du trafic de drogue. Cependant, s'ils avaient été considérés seulement comme trafiquants, le processus de négociation et de démobilisation n'aurait pas été possible. En conséquence, il fallait créer un nouveau cadre juridique plus favorable aux négociations et à la démobilisation (p. 244). C'est le contexte d'origine de la Loi 975 ou Loi de Justice et de Paix, dont nous avons déjà parlé.

Néanmoins, au-delà des cadres juridiques et de l'adaptation continue du système judiciaire colombien, le plus préoccupant est le très haut niveau d'impunité des actions violentes en lien avec le conflit armé. L'efficacité de la justice est une chimère, surtout quand le taux d'impunité atteint 95% pour le délit d'homicide pendant la période 2005 – 2008 (Cf. p. 197), et quand « après huit ans d'application de la Loi 975, chargée de juger 4.400 procès environ, il n'y a aujourd'hui que 14 sentences prononcées » (p. 246).

## UNE APPROCHE HUMANITAIRE

Cette approche se centre sur les impacts sociaux du conflit armé. Il est vrai que les groupes armés font des calculs stratégiques et agissent selon diverses logiques de guerre. Pourtant, il est nécessaire de se tourner vers les victimes en reconstruisant l'histoire à partir de leurs voix. Nous constatons, au regard des témoignages des victimes, que les stratégies et les propos des groupes armés ont entraîné des nombreuses destructions matérielles et de multiples pratiques de cruauté, parfois extrêmes, qui ont eu des effets dévastateurs. Un des apports du *Basta ya* est de tenter d'en faire une description et une analyse systématique.

Selon les auteurs de ce rapport, ils se sont focalisés sur quatre aspects centraux : Tout d'abord, identifier et réfléchir sur les dégâts, qui sont classés en quatre catégories (dégâts émotionnels et psychologiques, dégâts moraux, dégâts politiques et dégâts socioculturels). Deuxièmement, vu le lien entre les dégâts et les modalités de la violence, analyser les impacts produits par quelques-unes de ces modalités : massacres, disparitions forcées, déplacements forcés et enlèvements. La troisième partie est centrée sur la violence sexuelle. On étudie pour finir les conséquences de l'impunité des crimes commis, celles du manque d'attention aux victimes et de reconnaissance sociale des dégâts occasionnés (pp. 259-260).

Il est intéressant de noter de quelle façon le Rapport prend en compte dans son analyse l'impact du conflit armé colombien sur certains groupes sociaux, qui sont parfois les grands oubliés du panorama national colombien, telles les communautés ethniques indigènes et afro-descendantes. Cette indifférence tient, entre autres, à la capacité d'une partie de la population colombienne à s'« habituer » (p. 327) au fil des ans à une violence qui fait presque partie du quotidien et s'est de ce fait banalisée. Enfin, certaines couches sociales considèrent les phénomènes de violence

comme un phénomène qui ne les concernent pas directement. C'est notamment le cas des couches urbaines qui n'ont pas été touchées par le conflit armé de la même façon que le milieu rural et qui du coup n'accèdent à ces réalités qu'au travers des images parfois très stéréotypées des médias.

### MÉMOIRES : LA VOIX DES RESCAPÉS

Cette dernière partie est consacrée à la présentation et au classement des centaines de témoignages que le Centre de Mémoire Historique a recueillis pendant ses enquêtes dans les multiples régions en conflit de 2008 à 2012. Les témoins racontent leurs expériences vécues en relation avec le conflit armé. Ce chapitre vise à rétablir un équilibre entre les analyses académiques et les témoignages issus du terrain. Reprenant à nouveau la logique argumentative du Rapport : « Le chapitre montre la façon dont ces mémoires s'articulent autour de trois axes : *un axe narratif* qui rend compte des points de vue issus de la douleur et de la cruauté à partir desquelles les témoins et les rescapés se souviennent de ce qui *s'est passé* ; *un axe interprétatif* qui place la complicité et la stigmatisation comme des mémoires emblématiques à partir desquelles les victimes expliquent la genèse et les causes du conflit armé dans leur territoire, c'est-à-dire, la réponse à la question *pourquoi est arrivé ce qui s'est passé ?* ; et *un axe de sens* qui rend compte des réponses et des réactions des personnes face à la violence armée à partir de leurs nombreux actes de défense, de protection, de solidarité, de désobéissance et de résistance directe et indirecte » (p. 329). À partir de ces trois axes, le CMH classe et présente les témoignages des victimes et des rescapés.

### QUESTIONS FINALES ET LIMITES DU RAPPORT

La lecture de ce rapport suscite infinies questions. La première concerne le

type de destinataires du Rapport par rapport à son utilité pratique : est-ce un texte adressé aux intellectuels, au peuple colombien en général, aux groupes armés illégaux ou au Gouvernement dans le cadre d'application de la Loi de Victimes ? Si le destinataire principal en est le Gouvernement, à qui sont adressées presque la totalité des recommandations finales, il n'était pas nécessaire de rédiger un pareil travail car le Registre Unique de Victimes et l'analyse des chiffres auraient été suffisants pour commencer à mettre en pratique la « Loi de Victimes ». Si le destinataire principal en est le peuple colombien, il faut dire simplement que le Rapport n'est pas précisément un texte au format « grand public ». Il ne semble pas non plus être principalement adressé aux groupes armés illégaux. Enfin, et bien qu'il y a des études historiques et juridiques beaucoup plus approfondies sur le conflit armé, il semble que le Rapport est avant tout destiné aux milieux intellectuels. De ce point de vue, ce rapport a les limites classiques d'un texte rédigé à plusieurs mains : son hétérogénéité interne ; les développements incomplets de quelques thématiques ; et même la possibilité d'avoir supprimé quelques autres.

Une deuxième question, sur la manière de raconter les faits et sur l'idée d'une société civile « victime », peut se formuler de la manière suivante : est-ce que la société civile est seulement victime ou a-t-elle aussi joué un rôle d'acteur dans ce conflit armé ? La première partie de cette question est bien abordée dans la plupart des pages du Rapport ; pourtant la deuxième, très importante pour ne pas idéologiser le conflit, et qui n'a été évoquée que dans l'approche historique, risque d'être oubliée. Il est vrai que la violence en Colombie est considérée comme une 'guerre contre la société' (Daniel Pécaut), mais il est aussi vrai que la société civile est un acteur indépassable pour comprendre l'implantation régionale, les stratégies militaires et l'évolution des divers groupes armés. Cet aspect de l'histoire à l'échelle

locale du conflit armé manque dans l'ensemble du texte. De même, il manque une étude approfondie sur les dynamiques et les nombreuses victimes du narco-terrorisme. Même s'il a été mentionné, nous ne voyons pas une analyse rigoureuse de ce phénomène

pourant fondamentalement imbriqué et partie-prenante du conflit armé à partir des années 1990. Une dernière question porte sur le probable avenir du pays : comment penser le post-conflit en Colombie et sur quoi faudrait-il se centrer davantage ?